

Fiche de données de sécurité



Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

Medipal Disinfectant Wipes

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Medipal Disinfectant Wipes
(Lingettes désinfectantes Medipal)

Code du produit : Q, S &W 520, 522, 524, 615 621, 623, 625110
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyage et désinfectant
Type de la substance : Mélange

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Lingettes nettoyantes et désinfectantes pour surfaces dures
Utilisations déconseillées : Pour utilisateurs professionnels uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Pal International limited
Bilton Way, Lutterworth, Leicestershire,
LE17 4JA, Royaume-Uni
Téléphone : +44 1455 555 700
Fax : +44 1455 555 755
Adresse électronique : info@palinternational.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : + 33 (0)1 45 42 59 59 Numéro ORFILA (INRS)
Numéro de mobile en cas d'urgence : +44 (0) 7725 204 194 (Anglais parlé, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00, heures anglaises)

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Règlement (CE) n° 1272/2008 : Provoque une irritation cutanée, catégorie 2. H315
Provoque une sévère irritation des yeux, catégorie 2.H319
Toxicité aquatique chronique, catégorie 3. H412

Fiche de données de sécurité

medipal

Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

2.2.1 Éléments d'étiquetage

Nom du produit :

Medipal Disinfectant Wipes

(Lingettes désinfectantes Medipal)

Contient :

N,N-didecyl-N,N-chlorure de
didécyldiméthylammonium

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Pictogramme(s) de danger :



Mention(s) d'avertissement :

Attention

Mention(s) de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne
des effets néfastes à long terme

Mise(s) en garde :

P280 : Porter des gants de protection

P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver
abondamment à l'eau

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES
YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant
plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la
victime en porte et si elles peuvent être facilement
enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires sur les
dangers (UE) :

Aucun connu

2.3 Autres dangers :

Aucun connu

Fiche de données de sécurité



Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 Mélanges

Composants dangereux

Classification CE n° 1272/2008

Nom chimique	N° CAS N° CE N° REACH	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	Concentration [%]
2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 -	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Corr. 1B ; H314 Acute Tox. 4 ;	<1%
Chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 -	Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1B ; H314 Aquatic Acute. 1 ; H400	<1%
N-(3-aminopropyl)-N- dodécylpropane-1, 3- diamine	2372-82-9 219-145-8 -	Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1A ; H314 STOT RE. 2 ; H373 Aquatic Acute. 1 ; H400	<1%
alpha-undecyl-omega- hydroxypoly(oxy-1,2- éthanediyl) ramifié et linéaire	127036-24-2 - -	Acute Tox. 4 ; H302 Eye Dam. 1 ; H318	<1%

Pour le texte intégral des mentions de danger H mentionnées dans la présente rubrique, consultez la Section 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation :

EN CAS D'INHALATION : Consulter un médecin en cas de symptômes indiquant une difficulté à respirer.

Contact cutané :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer abondamment à l'eau.

Projection dans les yeux :

EN CAS DE PROJECTION DANS LES YEUX : Rincer abondamment à l'eau.

Ingestion :

EN CAS D'INGESTION : Se rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Consulter la section 11 pour de plus amples informations relatives aux effets sur la santé et aux symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

Fiche de données de sécurité



Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser des agents extincteurs spécifiquement adaptés et appropriés à la nature du feu

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Tenir éloigné de la chaleur et de la source d'inflammation.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition sont susceptibles de contenir les matériaux suivants : Oxydes de carbone oxydes d'azote oxydes de souffre oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Conseils aux non-secouristes : S'assurer que le nettoyage soit effectué par du personnel formé. Se référer aux mesures de protection listées dans les rubriques 7 et 8.

Conseils aux secouristes : Si une tenue spécialisée est nécessaire pour traiter le déversement, prendre note de toutes les informations contenues dans la rubrique 8 sur les matières appropriées et inappropriées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le déversement rentrer en contact avec le sol, les eaux de surface et les eaux souterraines.

Fiche de données de sécurité



Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage :

Arrêter toute fuite si cela est possible sans danger.
Confiner le déversement et le récupérer ensuite avec un matériau absorbant non combustible et le placer dans un récipient en vue de l'élimination conformément à la réglementation locale / nationale (consulter la rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter la rubrique 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence

Pour la protection individuelle, consulter

Consulter la rubrique 13 pour des informations supplémentaires concernant le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils concernant les méthodes de manipulations sûres :

Se laver soigneusement les mains après utilisation.

Mesures d'hygiène :

Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après la manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour les zones de stockage et les conteneurs :

Tenir éloignés des agents oxydants. Tenir hors de la portée des enfants. Garder le conteneur

Température de stockage :

De 5 °C à 35 °C

7.3 Utilisations finales particulières

Utilisation(s) particulière(s) :

Lingette humide. Procédé manuel de nettoyage.

Fiche de données de sécurité



Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Composants	Type de la valeur (forme de l'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
141-43-5	2-aminoéthanol	MPT	1 ppm 2,5 mg/m ³	-	ECTLV

8.1.2 Valeur limite biologique

N° CAS	Nom de la substance	Paramètres de contrôle	Durée de prélèvement	Mise à jour
-	-	-	-	-

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation devrait être suffisante afin de limiter l'exposition du travailleur à la contamination de l'air.

8.2.2 Équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Aucun équipement de protection spécifique requis lorsque le produit est utilisé selon les instructions.

Protection de la peau

Il est conseillé de porter des gants lors de l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection spécifique requis.

Danger thermique

Aucun équipement de protection spécifique requis.

8.2.3 Mesures de protection de l'environnement

Prendre en considération la quantité de contamination autour des réservoirs de stockage

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	Lingette non-tissée humide
Couleur	blanc
Odeur	Légère odeur chimique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	10,0 -11,5
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	>60 °C (méthode Abel en vase clos)

Fiche de données de sécurité

medipal

Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (pour les solides ou gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1,010 g/cm ³
Solubilité(s)	Complètement miscible à l'eau
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1	Réactivité	Aucune réaction dangereuse n'est connue si les conditions normales d'utilisation sont respectées.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est connue si les conditions normales d'utilisation sont respectées.
10.4	Conditions à éviter	Chaleur extrême, flammes et étincelles.
10.5	Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Les produits de décomposition sont susceptibles de contenir les matériaux suivants : Oxydes de carbone oxydes d'azote oxydes de souffre oxydes de phosphore

Fiche de données de sécurité



Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Projection dans les yeux et contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Projection dans les yeux
Corrosion/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales
Cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes
Toxicité spécifique pour certains organes
Danger par aspiration

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme étant soit persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), soit très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou supérieurs.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Lorsque cela est possible, le recyclage est préféré à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale.

13.2 Informations supplémentaires

Aucune connue.

Fiche de données de sécurité



Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses à transporter selon la réglementation des transports.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1	Numéro ONU	Sans objet.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Sans objet.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet.
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet.
14.5	Dangers pour l'environnement	Sans objet.
14.6	Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	Sans objet.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet.

Transport par mer (IMDG/IMO)

14.1	Numéro ONU	Sans objet.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Sans objet.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet.
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet.
14.5	Dangers pour l'environnement	Sans objet.
14.6	Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	Sans objet.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet.

Transport par air (IATA)

14.1	Numéro ONU	Sans objet.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Sans objet.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet.
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet.
14.5	Dangers pour l'environnement	Sans objet.
14.6	Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	Sans objet.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1	Règlementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Cette fiche de données sur la sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique est encore requise.

Fiche de données de sécurité



Version : 5.0 | Mise à jour de la date : 27.05.2020

Conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2015/830

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions de danger H

- H301 : Toxique en cas d'ingestion
H302 : Nocif en cas d'ingestion
H312 : Nocif par contact cutané
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H332 : Nocif par inhalation
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des autres abréviations

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
IMDG : Code maritime international de marchandises dangereuses.
IATA : Association internationale du transport aérien. ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale
RID : Règlements concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.

Conseils de formation

Produit prévu pour une utilisation professionnelle. Une formation sera requise par le fournisseur du produit.

Clauses de non-responsabilité

Cette fiche de données a été compilée en utilisant des données externes provenant des laboratoires de notre fournisseur et de laboratoires indépendant. Cette fiche de données sur la sécurité contient toutes les informations nécessaires afin de mener une évaluation Coshh (contrôle des substances dangereuses pour la santé). EN AUCUN CAS, ce document en soi ne constitue la propre évaluation du risque sur le lieu de travail par les utilisateurs, comme requis par la législation en matière de santé et de sécurité. Les informations communiquées dans cette fiche de données sur la sécurité sont fournies de bonne foi et sont, à notre connaissance, correctes. Toute responsabilité est déclinée en cas de perte ou de dommages découlant directement de l'utilisation des produits de la société ou de l'utilisation des informations fournies par la présente fiche de données sur la sécurité, notamment les pertes financières et économiques, sauf obligation légale.

Annexe à la fiche de données sur la sécurité étendue (FDSe)

Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique est encore requise.